



Association demande aide juridique droit du travail

Par **renty**, le **24/02/2009** à **15:50**

bonjour

nous sommes une association,(centre de loisir) ,
et dans le bureau sommes toutes bénévoles.

nous avons fait un contrat avenir pour l'embauche d'une personne au secrétariat de
l'association en qualité de secrétaire,avec évolution possible en c.d.i.,a la fin du contrat.

aujourd'hui cette personne qui a fini son contrat,

(qu'elle a signé trois fois puisque"il était reconductible annuellement),

nous réclame 4000 euros pour un salaire dont elle n'est plus d'accord sur la période de ces
trois années . elle n'ai plus d'accord non plus avec son coefficient.

cette personne passe aujourd "hui par un syndicat afin de pouvoir ce défendre et réclamer cet
argent.

en tant que bénévole que pouvons nous faire pour être sur que cet personne n'est pas dans
son droit?

merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le **24/02/2009** à **16:11**

bonjour, contactez votre maison de justice et du droit, il y ena un par département, deux en
Loire Atlantique, cordialement

21 rue Charles Roger

44000 NANTES

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h00

Téléphone : +33 2 51 80 64 30

8 rue Jean Baptiste Vigier

44400 REZE

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 17h30

Téléphone : +33 2 51 11 37 00